

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES LIAUZUN SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE

Compte-rendu du CONSEIL D'ÉCOLE du
lundi 18 octobre 2021 - 18h30 à 20h30

Participants :

Equipe enseignante :

Mme Temim, directrice

Mesdames Fanjat, Lansiant, Terran, Dhenin, Colombo, Lapierre, Monsieur Allard

Parents d'élèves élus :

Mesdames, André, Yzon, Derksen, Schuhler, Bellony, Bèque

Mairie :

Madame Brunello, Adjointe au Scolaire, Enfance et Jeunesse, Madame blin-Verlhac

Désignation du secrétaire : La directrice en sa qualité de présidente rédige, le secrétaire contresigne Madame Bèque est volontaire.

1) Bilan de rentrée

Présentation de l'équipe pédagogique

9 enseignants sur l'école, 1 accompagnante d'élèves en situation de handicap

Nombre d'élèves : 131 bientôt 133 (dont 10 élèves bénéficiant du dispositif ULIS-école + 2 à venir)

31 CP / 30 CE1 / 24 CE2 / 29 CM1 / 17 CM2 (1 CP et 1 CM1 UliS à venir)

Répartitions dans les classes :

Mesdames Fanjat et Terran : 4 CP / 24 CE2 dont 3 inclusions

Mesdames Dhenin et Lapierre : 23 CP dont 1 inclusion / 4 CE1 dont 1 inclusion

Mesdames Colombo et Lapierre : 4 CP + 1 inclusion (à venir) / 20 CM1 dont 1 inclusion + 1 inclusion à venir

Monsieur Allard : 9 CM1 / 17 CM2 dont 3 inclusions

Mesdames Temim et Godefroid : 26 CE1 dont 1 inclusion

Mesdames Lansiant et Lapierre : ULIS-école (10 élèves + 2 à venir)

Madame Terran : Titulaire remplaçante est en complément de Madame Fanjat (50%)

Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH) :

Madame Najat Chennouf assure une aide pour l'ensemble des élèves bénéficiant du dispositif ULIS école.

Réunion de rentrée parents/enseignants

73 % des familles étaient présentes.

Intervenants

Intervenant sport :

Monsieur Kouatat intervient tous les mardis.

Nous irons en car au complexe sportif « Les 3 Rivières" du 8 novembre au 22 avril. Le transport est financé par la mairie, nous remercions la municipalité à cet effet.

Intervenante musique :

Madame Garçon nous a quitté pour d'autres missions.

A ce jour, elle n'est pas remplacée. La commune de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse a toujours permis aux élèves de bénéficier d'un enseignement musical de qualité en complément du notre.

Le musicien intervenant est un maillon important dans l'épanouissement artistique des enfants dans leur cursus scolaire. Nous trouvons dommage qu'ils en soient privés.

La municipalité étudie les besoins de toutes les écoles de la commune. Madame Brunello explique que la porte n'est pas fermée et que nous pourrions avoir un intervenant musique en début d'année.

Piscine :

Les exigences sanitaires imposent à nouveau au SIVOM un nombre limité de classes à savoir : deux classes maximums par créneau. Tous les élèves participeront à l'activité natation sur un semestre.

- 1^{er} semestre : du lundi 20 septembre 2021 au vendredi 4 février 2022

Le vendredi matin pour les CE1 et l'après-midi pour les CP/CE1 et CP/CE2

- 2^{ème} semestre : du lundi 6 février au vendredi 24 juin 2022 Le jeudi matin pour les CP/CM1 et CM1/CM2. Les enfants sont 35 min dans l'eau.

Cependant, nous aimerions que tous les élèves de cycle 2 puissent se rendre à la piscine toute l'année.

La commune appuie cette demande qui est étudiée par le SIVOM.

La Municipalité est remerciée pour sa collaboration dans cette organisation et l'aide précieuse qu'elle apporte à l'école.

L'enseignement de l'allemand :

Afin d'assurer la continuité des enseignements en langues vivantes, les élèves doivent bénéficier de 18 heures annuelles d'enseignement de l'allemand et de 36 heures annuelles pour l'anglais.

Madame Fanjat et Madame Terran sont habilitées en allemand. Madame Terran assure l'enseignement de l'allemand tous les jeudis aux élèves de CM2 durant 30 minutes depuis le mois d'octobre.

Pour rappel, le collège de secteur pour notre école est le collège Hélène Boucher (Voisins le Bretonneux) quelques élèves en fonction de leur adresse dépendent du collège Pierre de Coubertin (Chevreuse). Ces deux établissements proposent un dispositif bilangue.

Activités péri-éducatives et temps périscolaire :

Rappel : Pour toute modification concernant l'étude et l'accueil périscolaire, les familles sont tenues d'informer le service scolaire / le portail famille en Mairie. **De même pour toutes difficultés rencontrées sur ces temps.**

Une Coordination entre le personnel intervenant sur le temps du repas et les enseignants est en place si nécessaire.

Les parents précisent que les retours sont positifs sur ce temps.

Bilan de rentrée :

La rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions en respectant les gestes barrières.

Le jour de la rentrée nous avons accueilli un magicien-mentalisme qui a présenté son spectacle à toute l'école sous le soleil. Cette prestation a été réglée par la coopérative.

Quelques précisions :

Avant l'heure d'ouverture de l'école, les élèves sont sous la responsabilité de leurs parents. A l'issue des classes du matin et du soir (11h30 et 16h30), les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école mais à nouveau sous celle des parents (ceux inscrits à la cantine, à l'accueil périscolaire ou à l'étude se retrouvent sous la responsabilité de la mairie).

Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'établissement sauf s'ils ont rendez-vous ou un accord exceptionnel.

Par ailleurs et dans la mesure du possible, il est souhaitable que les élèves ne sortent pas de l'école sur le temps scolaire pour des prises en charge médicales.

Afin de limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents, l'arrivée des élèves est répartie dans le temps comme suit :

8h20 à 8h25 = élèves de Mme FANJAT et Mme DENHIN

8h25 à 8h30 = élèves de Mme COLOMBO

8h30 à 8h35 = élèves de Mme TEMIM et M. ALLARD

Dans l'intérêt de tous, nous remercions par avance, enfants et parents de bien vouloir **se conformer à ces horaires précis**. Aucun retard ne sera toléré.

2) Protocole sanitaire en vigueur - Plan de continuité pédagogique

Protocole sanitaire

Les parents ont reçu par mail le nouveau protocole et le cadre de fonctionnement pour l'année scolaire 2021-2022 il est également disponible sur le blog de l'école : <http://blog.ac-versailles.fr/ecoleelementaireliauzun/index.php/>. A ce jour, nous sommes au niveau 2.

Sur le blog, vous trouverez également le « Livret d'information aux parents « covid19 », la conduite à tenir si votre enfant est positif ou cas contact à la Covid « Que dois-je faire pour protéger mon enfant et protéger les autres ? ».

Nous rappelons que les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le contexte de la crise sanitaire.

Il appartient aux responsables légaux d'informer sans tarder la directrice qu'un élève est identifié comme un contact à risque de Covid-19 ou s'il est un cas confirmé.

Vous pouvez vous rendre sur le site du gouvernement pour plus d'informations sur les modalités pratiques, et le protocole sanitaire mis en place pour les écoles : <https://www.education.gouv.fr/covid19mesures-pour-les-ecoles-colleges-et-lycees-modalites-pratiques-continuite-pedagogique-et-305467>

Continuité pédagogique

Pour cette année scolaire, l'objectif visé est l'enseignement en présence de tous les élèves. Afin de prévenir l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des adaptations locales, un plan de continuité pédagogique a été préparé en amont. Ainsi tous les parents de l'école ont reçu un code pour se connecter au blog « Toute mon année ». Ce blog classe est un moyen de communication grâce à son cahier de texte, sa médiathèque, son cahier de liaison et ses publications.

3) Les résultats des élections au comité de parents du conseil d'école : 1 liste

Les élections se sont déroulées le 8/10/2021 uniquement par correspondance, le vote a été clôturé à 16h30.

Merci aux parents pour l'organisation des élections.

Nombre d'électeurs inscrits : 219

Nombre de votants : 109

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 10

Nombre de suffrages exprimés : 99

Taux de participation : 49,77 %

(Pour mémoire 32,82 % en 2017 ; 41,92 % en 2018 ; 40,48% en 2019, 40,39% en 2020)

Parents élus titulaires : 6

Mesdames Josephine CP/CE1, Derksen CE1, André CM1/CM2, Yzon CM1/CM2, Bellony CM1/CM2, Schuhler CM1/CM2,

Parents élus suppléants : 4

Mesdames Deheuvels CM1/CM2, Fabien CP/CE2, Lepoutre CE1, Beque CP/CE2, Bertoli CE1, Cherrouf CE1.

Le rôle des représentants de parents d'élèves :

Ils ont une voix délibérative.

Le conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'école
- Adopte le projet d'école
- **Donne son avis et fait des suggestions** sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, etc.
- **Donne son accord** pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles
- Peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire

Les représentants des parents d'élèves ont aussi un rôle de médiation entre les parents et les enseignants

Les parents et l'équipe enseignante souhaitent que les prochains votes des représentants des parents d'élèves au conseil d'école aient lieu exclusivement par correspondance. Cette décision est approuvée par la directrice après consultation du conseil d'école, elle sera à nouveau applicable à la rentrée prochaine.

4) Vote du règlement intérieur de l'école :

Lecture faite du règlement intérieur avec un ajout « En cas d'absence le matin, les enfants ne pourront être accueillis à l'école qu'à 13h20. »

« En cas de confiscation des dits objets par les enseignants, seuls les objets de valeurs, téléphones, bijoux, jeux électroniques seront restitués aux parents, par la directrice. Les jeux de moindre valeur, type cartes « Pokémon », ne seront pas restitués. ». Approbation à l'unanimité.

5) Coopérative scolaire et caisse des écoles :

L'école bénéficie de subventions de la Caisse des écoles.

Pour 2021, l'effectif de référence est de 129 élèves (au 01/01 de l'année).

Dotations :

Crédits Fournitures : 4 902 €

Livres de Prix : 455 €

CD, Livres, logiciels, Documents pour la classe : 2 153 €

Fournitures administratives : papier / cartouches 837 €

Pharmacie : 150 €

Transports : 380 € x 5 = 1 900 €

Documentation générale : 600 €

Subventions « musée » versées sur la coopérative scolaire : 1 548 € (12 € par élève)

Subvention annuelle du Conseil Général pour le bon fonctionnement de l'ULIS-école : 1 900 €.

Comptes de coopérative :

L'école a démarré l'année scolaire 2021-2022 avec un crédit de 8 866,58 €.

Concernant la participation des parents à la coopérative scolaire, les comptes finalisés seront communiqués au deuxième conseil d'école. Il reste à venir les bénéfices du photographe.

L'équipe enseignante tient à remercier vivement les parents pour leur participation. Les coopératives versées par les parents sont utilisées au niveau de chaque classe. Elles aident à la mise en œuvre des projets scolaires.

Désignation des commissaires aux comptes pour la coopérative :

Secrétaire : Laurence Temim

Trésorier : Madame Lansiant

Mandataire : Monsieur Allard

Madame Bellony se porte volontaire pour la vérification des comptes.

6) Informations relatives au Projet Académique 2021-2024

Nous travaillons actuellement sur le nouveau projet.

AXE 1 : Des dynamiques retrouvées au cœur des apprentissages

1. S'épanouir dans les apprentissages
2. Stimuler l'autonomie, la persévérance et l'engagement
3. Accompagner le parcours des élèves

Les marqueurs : les fondamentaux français et mathématiques, didactiques et pédagogies

AXE 2 : Des collectifs apprenants et engagés

4. S'évaluer dans un collectif
5. Se former collectivement
6. Oser ensemble

Les marqueurs : travail collaboratif des équipes

AXE 3 Apprendre, s'épanouir, se transformer

7. Accélérer les succès des territoires
8. Le bonheur des lieux pour bien vivre
9. Cultiver des lieux et des « tiers lieux » apprenants

Les marqueurs : continuité du temps de l'enfant, collectif partenarial, parents, climat scolaire

10. Vivre ensemble

Actions envisagées ou déjà réalisées pour l'année 2021-2022 :

AXE 1 :

- Travail autour de la lecture afin d'améliorer le langage oral et le champ lexical.
- Participation de toutes les classes au Salon du Livre.
- Participation aux concours de mathématiques « Kangourou » pour le cycle 3, « Koala » pour le cycle 2

AXE 2 :

- Les Évaluations Nationales CP/CE1.
- Travail avec le RASED et les partenaires de soin (SESSAD) autour des élèves à besoins particuliers
- Ouverture d'un blog pour chaque classe pour mieux communiquer
- Le blog de l'école enrichi
- Un espace collaboratif entre l'école et le collège
- Echanges entre les directeurs des écoles de la commune

AXE 3 :

- Poursuite des inclusions liées au dispositif ULIS-école
- Elections des délégués de classe, les conseils d'enfants afin d'échanger, d'organiser, de réfléchir collectivement dans le but d'améliorer la vie de l'école, le « Vivre ensemble »
- Projet de classe de mer pour les CM1/ CM2 de Monsieur Allard et les CE1 de Madame Temim si le budget est validé par la mairie et si la situation sanitaire le permet
- A travers l'enseignement de l'EMC, les enfants développent des habitudes de vivre ensemble, de respect et de responsabilités au sein de la classe, dans la cour de récréation, apprennent à prendre soin d'eux et des autres
- Animations autour du patrimoine avec le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. La classe de CE1 de Madame Temim participera à l'atelier « L'eau, quel artiste », domaine « Histoire et patrimoine »
- . Atelier "Les petits peintres en plein air" pour la classe de Madame Colombo (CP/CM2)
- . Projet artistique autour de la récupération des déchets pour la classe de monsieur Allard (CM1/CM2)
- . Histoire et patrimoine « Une bande dessinée au Moyen-Âge » : Les fresques de Saint Forget pour la classe de Madame Lapierre (CP/CM1)
- . Cherchez la petite bête pour la classe de Madame Dhenin (CP/CE1)
- Participation aux actions menées par le service culturel de la mairie et la fondation Raymond Devos
- Organisation de rencontres sportives au niveau de la commune - Liaison maternelle/CP.
- Liaison CM2/6ème avec le premier conseil École/Collège qui a eu lieu le mardi 12 octobre
- Les actions des parents
- Le permis internet pour les CM2
- Le permis piétons pour les CE2

- Animation sur l'initiation aux gestes de secours destinée aux classes de CM2 avec la croix rouge
- Participation à la Récré des 4 châteaux

Nos objectifs pour le nouveau projet d'école-de territoire sont :

- Améliorer le parcours scolaire des élèves afin d'assurer la continuité des apprentissages
- Développer des aptitudes à vivre ensemble

Les élèves doivent apprendre à mieux communiquer entre eux, à s'entraider, à coopérer. - Continuer le travail réalisé durant le précédent projet d'école pour améliorer les résultats des élèves, au regard des compétences du socle commun.

7) Dates importantes de l'année scolaire

Les dates du LSU :

semestre 1 du 02/09/2021 au 31/01/2022

semestre 2 du 01/02/2022 au 06/07/2022

Réunions de parents :

- Remise individuelle des résultats des évaluations CP/CE1
 - . Le mardi 19 octobre pour les CE1 de Madame Temim
 - . Le mardi 19 octobre et le jeudi 21 octobre pour les CP de Madame Dhenin
 - . Le vendredi 22 octobre pour les CP de Madame Colombo
 - . Le vendredi 22 octobre pour les CP de Madame Fanjat
- Remise individuelle des bulletins du premier semestre du 31 janvier au 4 février
- Remise individuelle des bulletins du deuxième semestre la semaine du 20 au 24 juin
- Réunion d'informations concernant la classe de mer, date non fixée

Les enseignants restent à la disposition des parents pour des rencontres individuelles.

Spectacle de Noël :

Le traditionnel spectacle de Noël offert et organisé par la municipalité aura lieu le jeudi 16 décembre à 13h45. Le choix s'est porté sur un conte musical intitulé « Solain et les lutins de Noël ». Nous nous rendrons à l'espace Jean Racine en car.

Goûter de Noël : prévu le jeudi 16 décembre dans le réfectoire au retour du spectacle.

Photographe : le mardi 9 novembre matin et après-midi pour les photos individuelles et groupes.

Le protocole sanitaire ne permet pas encore cette année de faire les photos des fratries avec la maternelle.

Salon du Livre les 7 et 8 avril pour les écoles

Le thème sera celui du **Patrimoine** dans un sens très large : historique, culturel, artistique, naturel, génétique...

Le livre d'honneur « Mais à quoi sert la Tour Eiffel » de Samir Senoussi.

Nos élèves vont pouvoir découvrir les livres de la sélection 2022 et cette année encore être jurés du prix Michel Tournier. Un travail sur ces lectures sera effectué en classe.

Permis Internet :

Comme chaque année la Brigade de Prévention de la Délinquance et de la Jeunesse devrait intervenir pour sensibiliser les élèves de CM2 sur les dangers d'Internet avec l'opération « Permis Internet » et le Rappel des Lois ».

Projet de classe de mer :

Du 11 au 15 avril à Portbail avec au programme char à voile, cerf-volant, découverte du milieu marin et ses dunes, sortie plages du Débarquement, cimetière Orglandes, Batterie de Crisbecq pour le cycle 3 et sur le retour visite de la tapisserie de Bayeux.

Les classes de Monsieur Allard, Madame Temim et deux classes (CM1/CM2) de l'école Jean Moulin de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse sont concernées,

8) Actions des représentants des parents d'élèves

Afin de créer du lien entre les familles, les animateurs du périscolaire et les enseignants, quelques opérations sont envisagées par les parents d'élèves :

- Vendredi 22 octobre à 8h20, les représentants des parents d'élèves organisent un café devant l'école et à 18h00 un « apéritif » au centre de loisirs avec les animateurs.
- Les représentants des parents d'élèves souhaitent également organiser une soirée « jeux de société » parents/enfants en y associant les animateurs du centre de loisirs.
- Les parents proposent également de vendre des gourdes avec le prénom des enfants, afin de financer des projets pédagogiques soumis par les enseignants. Le projet est à l'étude.

Nous tenons particulièrement à remercier les parents d'élèves élus pour leur implication dans la vie de l'école, pour leur soutien envers l'équipe éducative et les parents d'élèves, pour prendre à cœur leur rôle de médiateur afin que nous puissions travailler tous ensemble pour la réussite et le bien-être des enfants.

9) Actions particulières en faveur des élèves « dispositif d'aide »

Evaluations nationales en CP et CE1

Les élèves de CP et CE1 ont passé les évaluations nationales du 13 au 24 septembre. Les résultats ont été communiqués aux familles. Ils sont totalement anonymes en dehors de l'école.

L'objectif de ces évaluations est de permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'indicateurs sur certaines compétences afin d'accompagner, dès le début d'année, les élèves qui présentent des fragilités.

Domaines évalués : français, mathématiques. Un point d'étape est prévu en milieu de CP pour apprécier la progression de chaque élève.

APC : activités pédagogiques complémentaires

Activités relatives à la maîtrise du langage, de la lecture/compréhension, des mathématiques/ résolution de problèmes. Un accord préalable est demandé aux familles. Les groupes sont constitués d'une quinzaine d'élèves par période et par jour.

Les APC sont effectuées par une partie des enseignants, selon les quotités de service dévolues à chacun.

PAI : Projet d'Accueil Individualisé

Il est rédigé à la demande des parents pour un enfant présentant une affection chronique qui nécessite la prise d'un médicament à l'école de manière régulière ou en cas de crise aiguë, ou bien des aménagements particuliers pour l'alimentation.

Les familles concernées doivent prendre contact directement avec le médecin scolaire. Le PAI est signé par les parents, le médecin scolaire, les enseignants, la directrice. Les parents doivent également le fournir sur le temps périscolaire.

Centre Médico-Social « IPS »

Le docteur MESLE

3 place de la mairie 78190

TRAPPES

cms.saintquentin@ac-versailles.fr

Tel : 01 30 16 17 87

PAP et PPS : pour les enfants souffrant de troubles des apprentissages.

Ils sont établis officiellement à la demande des familles, même si c'est souvent l'équipe pédagogique qui les propose.

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

Pour les élèves dont les difficultés scolaires durables résultent d'un trouble des apprentissages et nécessitent un aménagement pédagogique, après avis du médecin de l'Education Nationale.

PPS : Projet Personnalisé de Scolarité

Rédigé à la demande des parents par le référent de scolarité. Il y a reconnaissance d'un handicap auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Il permet de mettre en place un projet pédagogique adapté, d'obtenir du matériel adapté, d'étudier une orientation vers des structures particulières.

La référente de scolarité devient l'interlocutrice des parents et fait la liaison avec la MDPH. Elle organise des réunions de préparation et de suivi du PPS.

PPRE : Pour des troubles moins importants et sans connotation médicale : le PPRE (Projet Personnalisé de Réussite) permet d'apporter une aide spécifique en classe, par l'enseignant et une prise en charge du RASED.

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) :

Le RASED est un dispositif gratuit mis en place par le Ministère de l'Education Nationale. Son objectif est d'apporter des aides spécifiques et de prévenir les difficultés. Il favorise la collaboration entre les enseignants et les parents des élèves concernés. Il intervient à la demande des équipes enseignantes (ou exceptionnellement des parents).

L'antenne de Chevreuse intervient sur plusieurs écoles de la Circonscription de Chevreuse. Mesdames Saunier Bazin et Coignac sont des enseignantes spécialisées pour les aides à dominante pédagogique (maître E). Monsieur Douchet apporte une aide à dominante relationnelle (maître G).

Madame Sarniguet est psychologue de l'Education Nationale.

Protection de l'Enfance :

Deux lois, de 2007 et 2016, ont réformé la protection de l'enfance et réaffirmé les droits et les besoins fondamentaux de l'enfant. Fin 2019, un nouveau Pacte pour l'enfance a aussi été lancé afin d'améliorer la situation des enfants placés (lutte contre les violences aux mineurs, réforme de l'aide sociale à l'enfance...).

Elle vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation, dans le respect de ses droits.

Elle comprend :

- Des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents ;
- Le repérage et le traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ;
- Les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

Face à certaines situations particulièrement graves, des procédures de signalement doivent être mises en œuvre par l'ensemble des personnels qui y sont confrontés. Dans tous les cas, sauf intérêt contraire, les parents sont informés.

En cas d'absentéisme (4 journées $\frac{1}{2}$ non justifiées), elle peut être saisie.

En effet, toutes les absences doivent être signalées à l'enseignant ou à la directrice et justifiées par écrit. Dans chaque école, les taux d'absentéisme sont suivis classe par classe.

Les seuls motifs réputés légitimes sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de famille, absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent. Les autres motifs sont appréciés par l'autorité de l'Etat compétente en matière d'éducation.

10) P.P.M.S. (Plan Particulier de Mise en Sureté face aux risques majeurs) et exercice d'évacuation incendie

Le PPMS a été actualisé afin de l'améliorer en fonction des difficultés rencontrées les années passées.

Un exercice PPMS attentat-intrusion aura lieu le **jeudi 21 octobre**.

Le point sur l'alerte incendie :

Le jeudi 23 septembre 2021 Évacuation en : 2min 18s.

Conditions générales de la sécurité dans l'école : Assez Favorable.

Des fenêtres sont restées ouvertes, un TNI et des lumières sont restés allumés.

Les responsables d'étage ont bien vérifié les fermetures des portes. Cependant, c'est à chaque enseignant de penser à fermer fenêtres et portes de leur classe. Les responsables sont là uniquement pour une vérification rapide.

11) Compte-rendu du point mairie :

(Voir annexe)

12) Organisation de la semaine scolaire

Conformément au Décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D.521-10 du code de l'Éducation, peut faire l'objet d'une demande de dérogation pour être répartie sur 4 jours, ce qui est actuellement le cas pour l'ensemble des écoles de la circonscription de Chevreuse.

Les dérogations relatives à l'organisation du temps scolaire sont arrivées à échéance en cette rentrée de septembre 2021.

La municipalité a la possibilité de renouveler cette demande pour une durée de 3 ans en respectant la procédure initialement définie.

Pour ce faire, le conseil d'école doit se prononcer sur cette organisation ainsi que le conseil municipal. C'est pourquoi nous consultons les membres du conseil d'école.

Au niveau du conseil d'école la semaine de 4 jours est approuvée par tous.

13) Calendrier des conseils d'école

Les prochains conseils d'école se dérouleront le mardi 22 mars à 18h30 et le lundi 13 juin à 18h30.

14) Divers

- Inquiétude des parents face à la violence physique et verbale

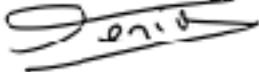
. L'équipe enseignante, l'équipe pédagogique de la circonscription, les représentants des parents d'élèves et le périscolaire sont mobilisés sur le sujet.

. Un travail autour des règles communes École/Centre sous forme d'un permis à points a été effectué en collaboration avec le périscolaire, l'école et les représentants des parents d'élèves.

Les règles de ce livret devraient concerner le temps du midi, l'accueil périscolaire et le temps de récréation. Il devrait voir le jour en début d'année.

Signature de la directrice

École Élémentaire J. LAUZON
15, Rue des Bosquets
78470 SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE
TÉL. 01 30 52 95 05



Signature du secrétaire



Nathalie BEQUE